



Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »



Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine

**Séance du 8 janvier 2016
à Saint Dolay**

2016 - 1- 1 Présentation de la démarche « Natura 2000 » Marais de Vilaine et du programme Interreg WOW

Relevé des éléments importants

Étaient présents:

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements :

Les représentants de la Commission Permanente du Comité de Pilotage :

Jean-Marc CARREAU, Maire-adjoint de Bains sur Oust, Président du COPIL Natura 2000
Alain BOUGOUIN, Maire d'Avessac et Vice-président du COPIL Natura 2000
Yves HEDAN, Conseiller municipal de Sainte-Marie et Vice-président du COPIL Natura 2000
Didier PECOT, Maire de Sévérac et Président du SMABV de l'Isac
Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay
Christian LEMÉE, Maire de Théhillac
Pascal MAHÉ, Adjoint au maire de La Chapelle de Brain
Jean-Yves DENOUAL, Adjoint au Maire de Saint-Jacut les Pins
Régis CLAVIER, Adjoint au Maire de Massérac

Autres représentants des collectivités territoriales :

Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine et Présidente de l'I.A.V./EPTB Vilaine
Dominique CHAUVIERE, Maire de Saint Nicolas de Redon
Alain GREFFION, Maire de Les Fougerêts
Guy DAVID, Adjoint au Maire de Nivillac
Yvon MAHÉ, Maire de Fégréac
Michel RENOUL, Maire de Langon
Armand JAOUEN, Adjoint au Maire d'Allaire
André FONTAINE, Maire de Rieux

René TORLAY, Adjoint au Maire de Rieux
Jean-Christophe NICOLLE, Comité départemental du Tourisme d'Ille et Vilaine

Représentants des Propriétaires, Exploitants, Usagers et Associations de protection de la Nature :

Mesdames : Maryvonne RENAUD, Syndicat de la Propriété rurale de Loire-Atlantique
Agnès LANNUZEL, Chargée de mission environnement à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

Messieurs : Bertrand COUEDIC, Représentant de la Chambre d'agriculture du Morbihan
Hervé HOGUET, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine
Philippe BAUDRON, Technicien de la Fédération de Chasse d'Ille et Vilaine
Florian GUERINEAU, Technicien à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine
Jean-Claude LE CLAINCHE, Fédération des Chasseurs du Morbihan
Jean-François DABO, Eau et rivières de Bretagne
Jean CUDENNEC, Eau et rivières de Bretagne
Claude DAVY, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents
Marc EPAILLARD, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents

Représentants de l'État :

Mesdames : Mme SCHAAF, Sous-préfète des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis
Térokasy RADIO, Chargée de mission Natura 2000 à la DDTM d'Ille et Vilaine
Nathalie MORVAN, Responsable unité Nature, Forêt, Chasse à la DDTM du Morbihan

Messieurs : Jacques HAURY, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Bretagne
Jean-Michel PETIT (Sous-préfecture de Redon)
Dominique BOUSSION, ONEMA SD56
Pierre-Jean BERTHELOT, Chargé de mission Natura 2000 à la DREAL Bretagne

Assistaient également :

Mesdames : Valérie COURTIN, Chargée de mission « Aménagement » – C.C.P. Questembert
Julie DECLEVE, Responsable Unité Milieux Naturels au Conseil départemental de Loire-Atlantique
Aurore GILET, Service civique au SMGBO

Messieurs : Jean DAVID, Bretagne Vivante
Yves ACHARD, Association des hydrophiles de Redon
Arnaud CHOLET, Cellule ASTER au Conseil départemental du Morbihan
Denis FATIN, Technicien au SMABV de l'Isac
Bertrand BARBIER THALY, animateur du SMBV du Trévelo
Olivier GUINDON, Technicien au SMABV du Don
Patrick LATOUCHE, Directeur du SMGBO
Benjamin MAZERY, Chargé de mission à la CCPR
Etienne DERVIEUX, Eau et rivières de Bretagne
Pierre-André POIRON, Technicien milieux aquatiques au Syndicat de Bassin versant de la Chère

Services de l'AV : Anne LE NORMAND, Chargée de mission « Zones Humides-Natura 2000 »
Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine
Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint
Benjamin BOTTNER, Chargé de mission « Milieux naturels et biodiversité ».

Étaient excusés :

Messieurs les présidents des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire - Le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine - Le Président de la Communauté de Communes de Pontchâteau/St Gildas des Bois - Le Président de la Communauté de Communes de La Gacilly - Le Président de la Communauté de Communes du Grand-Fougeray - Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust - Le Président du SIBV de la Chère - Le Président du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine - Le Président de la Fédération de chasse d'Ille et Vilaine - La Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique - Le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des cultures — Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire-Atlantique - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan - Marc PONDAVEN, Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles - Yvette ANNÉE, Maire de Saint-Vincent sur Oust – Patrick BAUDY, Maire de Renac – Françoise BOUSSEKEY, Maire de Sainte-Anne sur Vilaine – Bernard CHAUVIN, Maire de Caden – Serge CHESNAIS, Maire de Cournon - Joachim DA SILVA JESUS, Adjoint au Maire de

Glénac et Vice-président du COPIL Natura 2000 – Pascal DUCHENE, Maire de Redon – Philippe JEGOU, Maire de Peillac – Lionel JOUNEAU, Maire de Saint-Perreux - Bernard LEBEAU, Maire de Plessé - Claude LEFEUVRE, Maire de Pierric - Gilbert PERRION, Maire de Limerzel – Michel PIERRE, Maire de Saint-Jean-la Poterie - Sylvain ROBERT, Maire de Guenrouët - Jacques ROCHER, Maire de la Gacilly – Christophe ROYER, Maire de St Jacut les Pins - Bernard RYO, Maire de Béganne - Le Directeur de Transport Électrique Ouest - Le Directeur de l'Agence de l'eau de Loire-Atlantique - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de Loire - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne - Le Directeur de la DDTM du Morbihan - Le Directeur de la DREAL des Pays de Loire - Le Conservatoire Botanique National

En introduction des questions mises à l'ordre du jour, le Président, après avoir offert ses vœux à tous, fait une courte allocution et fait savoir qu'il est d'usage, dans la démarche Natura 2000 Marais de Vilaine, de réunir à 3 reprises le Comité de Pilotage dans l'année. En 2015, seulement 2 réunions ont été organisées et la dernière n'a pas pu s'organiser pour des problèmes de disponibilité des uns et des autres, indépendamment des élections régionales. En 2016, la Commission Permanente du Comité de Pilotage veillera à bien organiser ces 3 réunions.

Par ailleurs, le Président souligne que le Comité de Pilotage accueillera désormais de nouveaux invités pour que la dynamique de territoire du Pays de Redon intègre la préservation et la valorisation de la biodiversité remarquable. Quelques représentants des milieux culturels, touristiques et économiques sont conviés. Au gré des sujets abordés par la Commission Permanente, des réunions de travail pourront également solliciter des associations, des entreprises privées, des particuliers qui ont fait savoir leur souhait d'être associés à la démarche « Natura 2000 ».



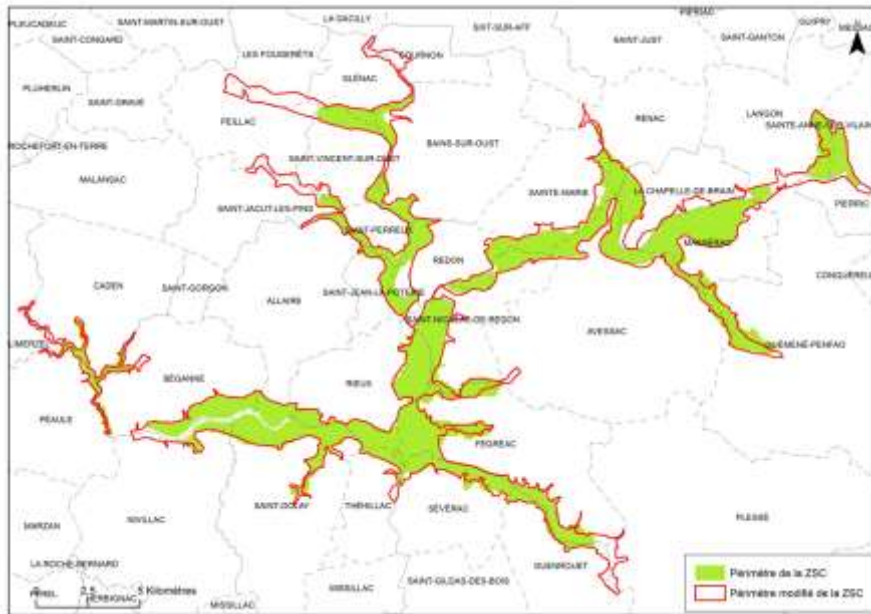
I- Présentation de la démarche « Natura 2000 »

La démarche européenne « Natura 2000 » vise à arrêter la perte de la biodiversité. Chaque Etat membre doit se donner les moyens d'atteindre cet objectif. En France, le dispositif s'appuie sur une démarche volontaire qui est complétée par une évaluation des incidences systématique pour tous les projets (aménagement, travaux, manifestations...) envisagés dans le site ou à proximité.

Concernant le site Natura 2000 des Marais de Vilaine, le contexte est particulier car l'action de l'homme y est indispensable pour conserver les milieux et les espèces menacées de disparition en Europe.

Contexte géographique

Le site « Natura 2000 » des Marais de Vilaine s'étend sur plus de 10 000 ha. Il concerne aujourd'hui 34 communes, 3 départements et 2 régions. Il correspond aux basses vallées alluviales de la Vilaine et de ses affluents (Oust/Arz/Aff, Don, Isac, Trévelo, Canut, Chère). La ville de Redon est située au cœur du site. La carte ci-après représente l'étendue de cet espace classé Zone Spéciale de Conservation :



9 489 ha ZSC - 28 communes (mars 2008)

10 891 ha pSIC - 34 communes (juin 2010)

Contexte patrimonial

Cet espace constitue l'ancien estuaire interne de la Vilaine qui a été totalement bouleversé par la mise en place du barrage d'Arzal et par les travaux liés à la valorisation agricole des marais et à la navigation commerciale et de loisirs.

Aujourd'hui, le site Natura 2000 est composé de milieux exceptionnels, façonnés par l'Homme, qui sont menacés de disparition en Europe : des prairies, des boisements, des milieux aquatiques, des landes humides et tourbières. Des espèces rares (menacées de disparition à l'échelle de l'Europe) y trouvent refuge ou des zones d'alimentation indispensables pour leur survie comme la Loutre d'Europe, des chauves souris, des insectes, des poissons migrateurs.

Usagers et gestionnaires des milieux à préserver

L'agriculteur est le principal usager et gestionnaire des milieux à protéger. D'après les données de la PAC 2012, on estime qu'il y a près de 400 exploitants gestionnaires des prés marais dans le site Natura 2000.

Le site Natura 2000 constitue un cadre d'exception pour des loisirs de plein air qui sont dépendants de la qualité des milieux : chasseurs de gibiers d'eau, pêcheurs, randonneurs, plaisanciers, canoëistes, observateurs naturalistes.

Actions clés de la démarche locale Natura 2000 :

- Le Comité de Pilotage qui a lancé la démarche locale Natura 2000 s'est réuni en février 2004. L'IAV a été désignée l'Opérateur local depuis cette date. Un élu local a assuré la présidence de ce Comité de Pilotage depuis septembre 2004. La démarche a été rebaptisée « Vivre les Marais ».
- Le Document d'Objectifs, ouvrage de référence du site, a été validé par le Comité de Pilotage en octobre 2007 et validé par arrêté préfectoral en juin 2008. Il est le fruit d'une intense démarche

participative avec les acteurs du territoire (une 50aine de réunions réparties par secteur géographique).

- Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) ont été les premiers engagements souscrits par les agriculteurs, en application du Document d'Objectifs. Ces mesures visent à soutenir financièrement pendant 5 ans, les pratiques de fauche et de pâturage extensif pour l'entretien des prés marais.
- La gestion agricole des prés marais étant dépendante de la libre circulation de l'eau dans les marais, la réalisation d'un programme global de restauration du réseau des fossés (douve) dans les marais et d'amélioration de la continuité écologique des milieux aquatiques a été établi par l'IAV, conformément aux préconisations du Document d'Objectifs. Il a été validé par le Comité de Pilotage en octobre 2010. Ce plan global d'actions a fait l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau et l'arrêté interpréfectoral valant DIG a été publié en juillet 2012.

De 2009 à 2011, une réflexion a été menée pour désigner les maîtres d'ouvrage en charge de la mise en œuvre du programme d'actions. La CCPR a volontairement pris la compétence Milieux Aquatiques pour réaliser ces travaux dans le corridor de la Vilaine qui ne concernait pas de Syndicat de bassin versant. En définitive 8 maîtres d'ouvrage sont identifiés pour la mise en œuvre du Plan global : les syndicats mixtes des bassins versants du Don, de la Chère, de l'Isac et de l'Oust, les Conseils départementaux d'Ille et Vilaine et de Loire-Atlantique, la Région Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Redon. Le CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) est un outil contractuel de l'Agence de l'Eau, qui peut être mobilisé par les maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre les actions préconisées par le Document d'Objectifs.

Des actions de restauration du réseau de fossés dans les marais ont été initiées, à titre expérimental, dans les marais de l'Isac avant d'être menées dans les marais de Vilaine par la CCPR et sur d'autres secteurs.

- Les outils contractuels spécifiques à Natura 2000 sont les Contrats Natura 2000 (3 Contrats souscrits et 3 en projets) et la Charte Natura 2000 (aucun engagement).
- L'IAV a organisé des animations de sensibilisation et des soirées d'échanges sur la biodiversité remarquable et le patrimoine culturel lié aux marais.
- L'IAV accompagne les porteurs de projets (collectivités locales, associations, entreprises, particuliers) qui demandent une assistance technique car les interventions sont envisagées dans le périmètre Natura 2000 ou à proximité.
- L'IAV porte le projet local Agro-environnemental et à ce titre, accompagne les agriculteurs dans cette démarche, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture.

II - Programme Interreg WOW : une volonté que « Natura 2000 » s'intègre dans la politique locale de développement du territoire

Le programme Interreg WOW initié en 2012 par l'IAV a permis d'améliorer la connaissance sur le site : diagnostic agricole précis, valeur fourragère et patrimoniale de plusieurs parcelles de prés marais.

Par ailleurs, ce programme a permis de travailler avec des acteurs du territoire qui n'avaient pas encore été associés à la dynamique locale « Natura 2000 » et qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble : élus, éleveurs, bâtisseurs employant des matériaux bio-sourcés, personnes en charge de la valorisation du patrimoine culturel, personnes en charge du développement touristique, naturalistes.

Aujourd'hui une volonté locale s'affirme pour exploiter les pistes de réflexion et concrétiser des actions. La CCPR étudie la possibilité d'accompagner les éleveurs qui exploitent les marais pour valoriser la viande bovine locale et pour faciliter les échanges parcellaires.

L'IAV travaille actuellement avec des partenaires anglais et français pour s'accorder sur un nouveau programme d'actions. L'ambition de l'IAV est de mobiliser des moyens pour permettre de travailler sur les sujets suivants :

- Restauration des marais de la Roche du Theil, dans un objectif de valorisation patrimoniale, agricole et touristique
- Développement d'actions en faveur du tourisme Vert en lien avec les marais de Redon
- Travail sur une filière viande locale liée aux marais

*

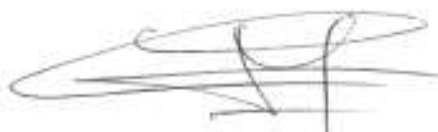
* *

A l'issue de la présentation de l'IAV, des membres du Comité de Pilotage soulignent plusieurs éléments concernant la suite du programme Interreg :

- L'activité de pêche fait pleinement partie du patrimoine local du Pays de Redon.
- La mise en œuvre concrète d'actions issues de la programmation précédente doit s'engager rapidement car l'enjeu économique peut être considérable (valorisation de matériaux biosourcés, soutien de la filière viande bovine locale, valorisation touristique...).
- Les délais technico-administratifs de finalisation du nouveau programme d'actions Interreg doivent être les plus courts possibles car des actions concrètes sur le terrain sont très attendues par les acteurs locaux.

Concernant le contexte général du site, il est mis en évidence la nécessité de suivre l'évolution des parcelles mises en culture dans le périmètre Natura 2000, ce sujet est réabordé avec les MAE, lors de ce Comité de Pilotage.

Président du Comité de Pilotage Natura 2000



Jean-Marc CARREAU